

**Contrôle Technique**  
**AUTOVISION**  
 Peipin 04  
 Tél : 04 92 32 54 69

Stéphane Demela  
**SALON STEPHANE**  
 Route Napoléon  
 04160 L'ESCALE  
 tél : 04 92 64 14 07  
 salon.stephane@letribrai.fr

**MANON**  
 experte - chocolatier

**Les Comtes de Provence**

moulin à huile depuis 1922  
**paschetta henry**  
 SAVONNERIE ARTISANALE  
 04700 - GRANCH - 04 92 79 81 02  
 04700 - PEPIIN - 04 92 32 54 69

**Durance Travaux**  
 TERRASSEMENT - RÉSEAU - VOIE - AMÉNAGEMENT URBAIN

**OPTIMHOME**  
 immobilier

**L'hippocampe**  
 ETS MARROU  
 Produits  
 Pâtisseries  
 Confectionnerie Pâtisseries  
 Décor

**SOPEI**  
 Société Provençale d'Équipement Industriels

**MANSUY**  
 04 VOLONNE

**Le Cothantique**  
 éditeur de parfums



**TRAIL**  
 commune de L'Escalo

**12ème Edition**

**L'ESCALO**

Les inscriptions sont limitées à 400 coureurs

A partir de 8h30  
**25 février 2018**

Mc Do Kids Trail : 2 km  
 Marche : 9 km

**5 KM**  
**10 KM**  
**25 KM**

INSCRIPTION EN LIGNE  
[www.courirenfance.com](http://www.courirenfance.com)

Infos, parcours et règlement  
[www.traildelescalo.fr](http://www.traildelescalo.fr)  
 Tél: 06 80 02 26 23

running conseil  
 SUPER U Val Durance  
 PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION  
 Mutuelles de France  
 ALPES DE HAUTE PROVENCE LE DÉPARTEMENT  
 Durance Travaux  
 PROVENCE CÔTE D'AZUR Le bon goût de la Provence  
 ARKEMA  
 Fabilaure

NEME JETTER SUR LA VOIE PUBLIQUE - CREDIT PHOTO DECLIC 04

## A lire attentivement - Règlement 2018

### Art.1 Organisation :

Déclic04 organise le dimanche **25 février 2018 la 12ème Trail de l'Escalo** sur la commune de l'Escale – 04160. Epreuve individuelle de montagne ouverte à toutes et à tous (licenciés et non licenciés).

**Quatre circuits:** 2km, 5km, 10km, 25km. Une Marche de 9km. **Horaires des départs:** (Marche : 8h15) – (25km : 8h30) – (10km : 9h30) – 5km (10h00) et 2km (10h30). Les catégories d'âges sont: 25km (1998 et avant), 10km (2002 et avant) pour le mini trail de: 5km (de 2004 et avant) et la course des enfants de 2km 2007 et avant).

Epreuve faisant partie du Challenge des Trails de Provence "Trail court"

\*Une barrière horaire sera mise en place pour le 25km. (1h30 au passage du 7,5km et 3h au 16km). Tous les coureurs qui ne seront pas dans les temps se verront diriger sur un retour direct à l'arrivée.

### Art.2 Inscriptions & Dossards :

**Les inscriptions sont limitées à 400 coureurs.** Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Pour l'envoi par courrier le dossier doit être complet (Bulletin d'engagement daté et signé + Certif ou copie de la licence + accompagné du règlement) à : AS DECLIC 04 – 14 Montée des Oliviers - 04160 l'Escale. Chèque à l'ordre de Déclic 04 (**avant le 23 février**). Attention ! pour les engagements le samedi et sur place le jour de la course le tarif sera majoré de 5€ et ne donnera pas droit au buffet, ni à la dotation (\*Se munir d'épingles). La remise des dossards s'effectuera le samedi 24 février à partir de 14h30 jusqu'à 19h00 à la salle culturelle de l'Escale (M.A.C) au centre du village et sur place le jour de la course à partir de 7h00. Inscriptions en ligne et résultats: [www.courirenfrance.com](http://www.courirenfrance.com) Pour les infos, programme et plans des parcours : [www.traildelescalo.fr](http://www.traildelescalo.fr)

### Art.3 Sécurité - assistance - assurance :

Une liaison téléphonique sera mise en place avec poste de secours au départ, sur certains endroits stratégiques du parcours et arrivée. Présence d'une équipe de secouriste et d'un médecin. Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile, pénale et recours à l'exception de tout autre risque. **Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article 1.231-3 du code du Sport, chaque participant à l'épreuve devra obligatoirement présenter ; soit une licence FFA (Athlé en compétition – Athlé santé ou pass' (running) soit une licence FFTRI, FSGT, UFOLEP, FSCF et RAO** sur laquelle est mentionnée : « apte à la course à pied en compétition ou apte à l'athlétisme en compétition » soit un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an (ou sa photocopie certifiée conforme). Les organisateurs conserveront ce certificat de plus, les concurrents mineurs devront fournir une autorisation parentale. Le coureur déclare avoir pris connaissance du présent règlement. Vous trouverez sur le site en téléchargement, la liste des fédérations affiliées.

### Art.4 Matériel et conseil équipement : Recommandation de l'organisateur.

Les concurrents doivent être chaussés convenablement, chaussure de trail ou autre modèle avec semelles non lisses, la gourde ou camelback isotherme conseillé, ravitaillement hors zone non autorisé. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours et d'avancer ou retarder les horaires des départs en fonction des conditions météo et de décider du maintien de la manifestation.

### Art.5 Couverture photographique et audiovisuelle :

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image ainsi que la publication des résultats concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci. Tout point non prévu par le présent règlement est du ressort du comité d'organisation dont les décisions sont souveraines.

### Art.6 Parcours :

Renseignements techniques auprès de Marc Bévilacqua. Tél: 06 80 02 26 23 ou par E-mail: [tdeclic04@gmail.com](mailto:tdeclic04@gmail.com) - Plans et profils sont téléchargeables sur le site: <http://www.traildelescalo.fr>

### Art.7 Engagement moral des coureurs :

Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement, la nature et les propriétés privées, les règles du code de la route, les coureurs, les organisateurs ainsi que les bénévoles. Chaque coureur aura obligation de porter assistance à tout coureur en danger, le temps que les secours prennent le relais. Tout manquement au respect des règles ci-dessus pourra entraîner la mise hors course décidée de plein droit par l'organisateur.

### Art.8 Classements et récompenses :

**Dotation de la course aux 400 premiers inscrits.** Seront récompensés le 1er et la 1ère au scratch de chaque épreuve et les trois premiers de chaque catégorie (H et F). Un classement par équipe sera effectué sur les trois meilleurs temps. Challenge du nombre sur les trois distances. La remise des récompenses se déroulera à partir de 12h30. Dotations diverses fournies par nos partenaires.

A retourner avant le 23 février 2018

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Dimanche 25 février 2018 ---- 12ème Trail de l'Escalo  
À retourner accompagné du règlement à l'ordre de **DECLIC 04** à l'adresse suivante:  
Courir en France.com – 10 rue les Roselières – 13220 Châteauneuf les Martigues  
Tél : 06 80 02 26 23

Inscription en ligne: [www.courirenfrance.com](http://www.courirenfrance.com) ou infos: [www.traildelescalo.fr](http://www.traildelescalo.fr)

Cochez votre distance:  25km  10km  5km  2km  Marche (9km)

NOM : .....Prénom : .....

CLUB.....

Je suis détenteur (trice) d'une licence : FSGT – FFTRI – FSCF - FFA – UFOLEP – RAO

N° de Licence..... : Année de naissance : 19.....

Je ne suis pas détenteur (trice) d'une licence sportive (je joins un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an)

Sexe : H  ou F

#### Cochez votre choix:

tarif sans buffet (25km): 20€  tarif sans buffet (10km) : 15€

tarif sans buffet (5km) : 7€  tarif sans buffet (Marche): 3€

tarif sans buffet (2km) gratuit

\*Buffet coureur 5€ et buffet accompagnant (prix unitaire : 7€) - Montant Total : .....€

Adresse : .....

Code postal.....Ville.....

Tél : .....E.mail : .....

L'inscription **avant le 23 février** comprend : Une dotation de la course et ravitaillements. **Aucun buffet ne sera vendu le jour de la course. L'inscription après le 23 février sera majoré de 5€.**

En application de la réglementation en vigueur, ne seront acceptés que les participants capables de justifier de la non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition. La police d'assurance souscrite par l'organisateur couvre la responsabilité des organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence FFA ou une licence valide sportive agréée par la FFA.

#### Date et signature du concurrent :

Les inscriptions sont limitées à 400 coureurs

#### \* Pour mineurs: Autorisation Parentale OBLIGATOIRE :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et j'autorise mon enfant mineur à participer à la course de l'Escale du 25/02/2018. Catégories d'âges à partir de **2007 à 2001 (inclus)**.

à l'Escale : Date